



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Roland Mesot / Gabriel Kolly

2015-CE-271

### Trouver une solution pour les transports dans la vallée du Flon

#### I. Question

Les offres de transports publics suivent un développement positif dans le canton de Fribourg. Néanmoins, ces offres ne sont malheureusement pas suffisantes pour certaines régions. La commune du Flon et toute la vallée du Flon sont complètement délaissées, la desserte en transport public n'est suffisante ni pour les habitants, dont les déplacements à Oron-la-Ville ou à Romont s'apparentent au parcours du combattant, ni pour les élèves qui se rendent au CO qui sont pénalisés.

Alors que, au fil des ans, les horaires ont été adaptés et améliorés afin de limiter au maximum les temps de déplacement des élèves dans le canton, aucune amélioration significative d'horaire n'a été ou n'a pu être faite dans la vallée du Flon ! Pour les habitants souhaitant se rendre à Oron-la-Ville ou à Romont, avec une cadence toutes les 4 heures, nous sommes bien loin des cadences que vante le canton (il existe bien une liaison supplémentaire qui prend 52 minutes pour aller à Romont, à 12 km et une cadence supplémentaire qui prend 1 h 43 pour aller à Oron-la-Ville, à 5,2 km !).

Une amélioration des conditions de desserte de cette région en transports publics est indispensable même si cela s'avère compliqué en raison de la situation géographique.

Pour les élèves, la coordination entre les horaires scolaires, les temps de transports et les correspondances entre les bus et les trains n'est pas aisée à mettre en place. La solution pourrait être la réalisation d'une liaison directe matin et soir entre Le Flon et Châtel-St-Denis. Cette possibilité, souhaitée par les autorités communales du Flon, a souvent été évoquée (y compris dans la presse) mais n'a jamais pu être réalisée.

Pour les dessertes en transports publics des régions isolées, la population suisse avait reçu de belles promesses lors de la votation FAIF. Le Conseil d'Etat fribourgeois avait soutenu FAIF.

Nous posons les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Vu les difficultés à faire correspondre les horaires de bus avec ceux des trains, et afin d'améliorer les conditions des élèves de la vallée du Flon, le Conseil d'Etat est-il prêt à s'engager pour trouver une solution afin d'améliorer les horaires de transports des élèves de la région du Flon ? Respectivement, le Conseil d'Etat serait-il prêt à soutenir une liaison directe au CO de la Veveyse depuis le village du Flon ?

2. De manière générale, vu la situation géographique spécifique de plusieurs endroits de notre canton et selon la position du Conseil d'Etat lors de la votation FAIF, que compte faire le Conseil d'Etat pour les régions du canton dont les dessertes en transports publics sont insuffisantes ?

*13 octobre 2015*

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

Depuis plusieurs années, le Conseil d'Etat s'emploie à mettre en place un réseau de transports publics performant sur l'ensemble du territoire du canton de Fribourg. La pièce maîtresse de ce réseau est le RER Fribourg|Freiburg dont le développement a commencé en décembre 2011 et se poursuit par étapes.

La planification de la desserte bus se fait dans le prolongement de la planification ferroviaire afin d'assurer une desserte fine du territoire répondant au mieux aux besoins des usagers des transports publics et garantissant de bonnes correspondances aux nœuds ferroviaires. Ainsi, l'intensification et l'adaptation de l'offre de bus dans une région se fait, en règle générale, parallèlement à l'introduction d'une nouvelle étape de développement du RER Fribourg|Freiburg.

Afin de répondre le mieux possible aux attentes des régions concernées, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) a formé des groupes de travail réunissant, sous la direction du Service de la mobilité, des représentants des entreprises de transport et des régions concernées. Le groupe qui étudie le développement et l'optimisation de l'offre de transports publics dans le sud du canton est composé de représentants de la Région Glâne-Veveyse (RGV), de l'Association Régionale la Gruyère (ARG), des TPF et de CarPostal ainsi que des préfets de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse. Parmi les lignes de bus que ce groupe examinera figure la ligne 20.472 Romont FR - Vuisternens-devant-Romont - Oron-la-Ville - Palézieux qui dessert la vallée du Flon.

L'offre sur cette ligne comprend actuellement huit paires de courses du lundi au vendredi, soit trois paires le matin, une à midi et quatre en fin de journée. Le temps de parcours moyen s'élève à 21 minutes entre Bouloz et Romont et 10 minutes entre Bouloz et Oron-la-Ville. A Romont, la plupart des courses sont en correspondance avec les trains RE de et pour Fribourg. Elles sont également organisées de manière à permettre aux élèves du cycle d'orientation (CO) de la Veveyse de rejoindre Châtel-St-Denis en transbordant sur le réseau ferroviaire à Palézieux. Les élèves du Collège du Sud ont pour leur part la possibilité de se rendre à Bulle moyennant une correspondance à Vuisternens-devant-Romont.

Les horaires et les parcours des lignes de bus régulières ne sont cependant pas organisés uniquement en fonction du transport des élèves. La prise en charge de ces derniers dans les transports publics ne doit en aucun cas se faire au détriment des autres usagers et de la qualité de la desserte, la conciliation des intérêts des différents usagers n'étant pas toujours aisée. Toutefois, l'intégration des élèves peut revêtir une grande importance, notamment pour les lignes peu fréquentées, car elle peut permettre le respect des exigences émises par la Confédération. En effet, une rentabilité minimale est demandée pour qu'une ligne puisse bénéficier d'une indemnisation (ordonnance sur l'indemnisation du trafic régional des voyageurs OITRV). En outre, une telle prise en charge peut entraîner une augmentation significative de la fréquentation d'une ligne et justifier,

grâce à une amélioration du taux de couverture des frais (rapport recettes/charges), une éventuelle augmentation de sa cadence (directive sur la rentabilité minimale dans le trafic régional de voyageurs édictée par la Confédération).

Le Conseil d'Etat rappelle finalement que l'organisation du transport des élèves, notamment de transports scolaires spéciaux, est du ressort des communes, conformément à la législation cantonale en vigueur.

Sur la base de ces considérations, le Conseil d'Etat peut répondre comme suit aux questions posées.

- 1. Vu les difficultés à faire correspondre les horaires de bus avec ceux des trains, et afin d'améliorer les conditions des élèves de la vallée du Flon, le Conseil d'Etat est-il prêt à s'engager pour trouver une solution afin d'améliorer les horaires de transports des élèves de la région du Flon ? Respectivement, le Conseil d'Etat serait-il prêt à soutenir une liaison directe au CO de la Veveyse depuis le village du Flon ?*

Bien que l'organisation du transport des élèves soit de la compétence des communes, le Conseil d'Etat entend favoriser, dans la mesure du possible, des horaires de transports publics le plus possible en adéquation avec ceux des établissements scolaires afin de permettre la prise en charge des élèves dans les lignes du trafic régional de voyageurs, ce en application de la législation cantonale en vigueur (art. 17 al. 1 du règlement d'exécution de la loi sur les transports). Néanmoins, comme dit précédemment, cette intégration ne doit ni se faire au détriment des autres usagers ni péjorer la qualité de la desserte et des correspondances aux nœuds ferroviaires.

La création d'une liaison directe au CO de la Veveyse afin d'assurer le transport des élèves du village du Flon est du ressort de la commune, sous réserve de l'obtention d'une autorisation cantonale. Toutefois le Conseil d'Etat tient à souligner qu'une telle création aura inévitablement comme corolaire une baisse de fréquentation de la ligne 20.472 et par conséquent une influence négative sur le taux de couverture de cette ligne. Cette baisse pourrait compromettre une augmentation de sa cadence examinée actuellement par le groupe de travail mis en place afin d'étudier la desserte des transports publics dans le sud du canton. A relever également que la route reliant la vallée du Flon à Châtel-St-Denis est une route étroite et sinueuse se prêtant difficilement à la circulation d'un bus d'une ligne régulière avec des contraintes d'horaire à tenir.

La problématique du transport des élèves de la vallée du Flon n'est pas nouvelle. La solution optimale viendra certainement avec la révision du périmètre des CO du Sud et un enclassement des élèves du Flon soit à Romont, soit dans le nouveau CO interdistrict envisagé à moyen terme.

- 2. De manière générale, vu la situation géographique spécifique de plusieurs endroits de notre canton et selon la position du Conseil d'Etat lors de la votation FAIF, que compte faire le Conseil d'Etat pour les régions du canton dont les dessertes en transports publics sont insuffisantes ?*

Le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), défendu par le Conseil d'Etat et accepté en votation populaire, concerne uniquement la planification ferroviaire. FAIF comprend un fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) et un programme de développement stratégique (PRODES) dont l'étape d'aménagement 2030 est en cours de planification. Dans ce cadre, le canton a communiqué 16 projets d'offre qui touchent l'ensemble du canton notamment les districts du sud. La desserte de bus ne peut en aucun cas être financée par le biais du FIF.

Comme expliqué en préambule, le canton s'emploie à planifier et développer l'offre de transports publics pour l'ensemble du territoire fribourgeois et un groupe de travail a été formé afin d'étudier l'offre dans les trois districts du sud du canton. Elle sera étoffée et optimisée lors de l'introduction des horaires 2018 et 2019, parallèlement à la mise en place de la cadence 30 minutes sur les lignes Palézieux - Payerne et Palézieux - Châtel-St-Denis. La desserte de la vallée du Flon et l'augmentation de la cadence des bus de la ligne 20.472 Romont FR - Vuisternens-devant-Romont - Oron-la-Ville - Palézieux seront examinées dans ce cadre. Les communes concernées seront consultées sur la base des avant-projets d'horaire à l'automne 2016.

*30 novembre 2015*